

**Votre contact :**

Julien Taymans - Président  
Régionale Natagora Brabant wallon  
0485/146947  
julien.taymans@natagora.be

Rixensart, le 27 mai 2010

Collège des Bourgmestre et Echevins  
Maison Communale  
Avenue de Merode, 75  
1330 Rixensart

**Objet : Enquête publique. Demande de permis de lotir sur le site des anciennes papeteries de Genval à Rixensart.**

---

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Par la présente, je me permets de vous faire part de la position de l'asbl Natagora dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant la demande de permis de lotir sur le site des anciennes Papeteries de Genval.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que les anciennes Papeteries de Genval se sont développées au cœur même d'une vallée verdoyante, à proximité immédiate d'un site de très grand intérêt biologique : le site de la Grande Bruyère de Rixensart. Celui-ci a un intérêt écologique prioritaire au niveau européen, comme en atteste sa désignation en tant que site Natura 2000.

Nous tenons ensuite à souligner que nous encourageons pleinement les projets de revalorisation de ce chancre industriel, notamment les opérations de dépollution qui y seront menées, ainsi que la réouverture de la Lasne sur une partie de son tracé.

Néanmoins, suite à l'examen de la demande de permis de lotir et de son étude d'incidences, nous aimerions formuler plusieurs recommandations afin que le projet puisse mieux prendre en compte les aspects biodiversité, tout en connaissant les contraintes liées au site, notamment la pollution du sol. Ces recommandations concernent d'une part la limitation des impacts sur le site Natura 2000 voisin, et d'autre part les aménagements envisagés au sein-même du site des Papeteries tels que l'aménagement de la rivière et de ses berges, les plantations, les toitures vertes, l'accessibilité des modes doux, etc.

## 1. Limitation des impacts sur le site Natura 2000 voisin – aménagement des lots 10 et 11 à céder à la commune (zone d'expansion de crue)

Concernant la préservation du site Natura 2000 situé juste en amont des lots 10 et 11 (zone humide boisée avec étang notamment), nous avons pu constater qu'il était projeté l'aménagement d'une petite zone de parc sur la rive gauche de la Lasne. Celle-ci devrait être aménagée écologiquement, selon les principes de la gestion différenciée. Il faudrait veiller à ce qu'une zone « tampon » soit maintenue ou développée en bordure de la zone Natura 2000 afin de lui assurer la quiétude indispensable à la faune. Il pourra s'agir, par exemple, d'un fourré de saules (*Salix alba* et *Salix cinerea*), d'une haie vive d'essences indigènes (par exemple *Crataegus monogyna*, *Viburnum opulus*, *Prunus spinosa*,...), adjoints d'une bande de prairie « naturelle » gérée de manière extensive.

Au niveau de cette même zone de parc, l'aménagement d'une petite aire d'épanchement des eaux de la Lasne est projeté. Cette aire plus humide devrait pouvoir remplir un rôle écologique prédominant. Elle devrait être gérée de manière extensive (une ou deux fauches par an) et permettre le développement d'une flore herbacée indigène des zones humides. La verdurisation de cette aire devrait être effectuée de manière à permettre une colonisation spontanée par les espèces végétales de la zone Natura 2000 en amont, notamment grâce au caractère inondable de cette aire. Néanmoins, afin de permettre la fixation des terres et une première verdurisation de cette zone, nous conseillerions un semis léger et espacé d'espèces graminées indigènes telles que *Poa trivialis*, *Festuca pratensis*, *Holcus lanatus* ou *Alopecurus pratensis*. Une autre solution pourrait consister en du transfert de foin provenant du site Natura 2000 voisin, ce qui permettrait l'obtention plus rapide d'une flore de prairie équilibrée.

Il faut veiller à ne pas créer de cheminement ou d'accès au site Natura 2000 situé en rive gauche de la Lasne afin d'éviter tout dérangement de la faune provoqué par le passage des promeneurs dans cette zone sensible. Nous suggérons le placement d'une passerelle sur la Lasne permettant aux promeneurs d'effectuer une boucle de part et d'autre de la Lasne, en restant sur l'actuelle propriété de Supali, et de rejoindre le sentier vers la Corée.

## 2. Limitation des impacts sur le site Natura 2000 voisin – aménagement du lot 14 - actuel bâtiment de la Corée

Ce lot 14, situé en bordure de la Lasne et de la zone Natura 2000 devrait être aménagé de manière écologique. Après démolition de l'actuel hangar, les berges de la Lasne devraient être renaturées et plantées d'essences indigènes adaptées, telles que l'aulne glutineux et le saule blanc, en vue d'y reconstituer une ripisylve. Le sud du lot 14 pourrait faire l'objet du creusement de mares en vue de diversifier les biotopes présents. Il faudra veiller au maintien de l'accès aux modes doux (+ véhicules autorisés) vers le sud-ouest (voir point 6).

### 3. Aménagement de la Lasne sur le site des papeteries

Concernant l'aménagement de la rivière proprement dit, la première impression est une surabondance de l'élément minéral – gabions et béton – alors que celui-ci est peu présent dans la vallée en bordure de la Lasne. Ne serait-il pas possible, sur certains tronçons au moins, de remplacer ces techniques traditionnelles par des techniques écologiques d'aménagement des berges (treillis de saules, fascines,...)? Le cas échéant, les plantations sur les berges ne devraient se faire qu'avec des plantes indigènes d'origine locale certifiée (fournies par exemple par Ecosem). Là où la rivière est canalisée, nous suggérons d'augmenter la largeur de son lit. Les pentes des berges devraient également être adoucies, en priorité la berge nord, la plus exposée au soleil.

### 4. Plantations et entretien des espaces verts intersticiels

Les plantations envisagées sur le site des anciennes papeteries devraient comporter essentiellement des essences indigènes locales adaptées aux conditions locales. De plus, tout emploi de substances chimiques (pesticides, herbicides,...) pour l'entretien des espaces verts doit être proscrit sur le site (proximité de la rivière, fréquentation humaine importante). Ces recommandations sont particulièrement importantes en bordure des zones d'intérêt écologique.

### 5. Toitures vertes

La mise en œuvre de toitures vertes sur certains des bâtiments nous semble particulièrement intéressante. Néanmoins, le choix des plantes qui constitueront ces toitures devra permettre de favoriser les espèces indigènes et de rejeter les espèces ayant un caractère envahissant.

### 6. Accessibilité des modes doux

La proposition du Bureau ARIES de maintenir et d'officialiser le sentier sauvage partant actuellement depuis le bâtiment de la Corée vers la vallée de la Lasne en amont nous semble pertinente. Il faut pour se faire que celui-ci soit repris dans le plan de lotissement. A l'entrée du sentier sur le lot 14, un dispositif sélectif permettant le passage des piétons, cyclistes et cavaliers et empêchant l'accès aux véhicules motorisés (motos, quads) doit être placé. En tant que gestionnaires de la réserve naturelle du Carpu, située en amont du site des anciennes papeteries, nous serions également particulièrement intéressés par le maintien d'un accès carrossable depuis le fond des Papeteries (la Corée). Cet accès devrait, par une barrière, être limité seulement aux personnes autorisées. Cet accès nous semble également indispensable pour la gestion des terrains en amont (entretien de la Lasne, du collecteur de l'IBW, du Pipeline de l'OTAN, des terrains communaux, etc.).

### 7. Divers

La "Carte 11 - Milieu naturel" de l'étude d'incidences reprend un périmètre du site Natura 2000 non actualisé (ne reprend pas la prairie du Carpu).

Nous sommes à votre disposition pour débattre plus amplement des aspects biodiversité de ce projet. En espérant que nos remarques constructives pourront être prises en compte dans l'évolution de ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,

Julien TAYMANS  
Président